

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Fondettes, le 24 mai 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Représentés par pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

L’an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE-GEORGET, Nathalie LECLERCQ, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, David BRAULT, Benoît SAVARY, Anne MENU, Solène ETAME NDENGUE, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Sylvain MAGNIER.

Représentés par pouvoir : François PILLOT a donné pouvoir à Cédric de OLIVEIRA, Hervé CHAPUIS a donné pouvoir à Corinne LAFLEURE, Joëlle BOIVIN a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Valérie DUNAS a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Nolwenn LANDREAU a donné pouvoir à Anne DUMANT, Gaëlle GENEVRIER GALLICE a donné pouvoir à Solène ETAME NDENGUE, Camille LECUIT a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ.

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE-GEORGET et Sylvain MAGNIER.

Session ordinaire

1. DL20220519M01 – Finances locales – Présentation du pacte fiscal et financier métropolitain 2022-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le pacte financier et fiscal de Tours Métropole Val de Loire 2020-2026 (organisant les relations financières entre la Métropole et les communes qui la composent en considérant les choix de gouvernance, les priorités pour le territoire et des objectifs partagés).

2. DL20220519M02 – Finances locales – Approbation des charges transférées à la Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des transferts de charges pour l'année 2022 déterminé par la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Contribution de fonctionnement : pas de modification de transferts de charges pour la ville de Fondettes en 2022. Le montant global de l'ACTP s'élève à 295 179,87 €. Contribution d'investissement : 1 003 000 € HT.

3. DL20220519M03 – Finances locales – Demande de fonds de concours de droit commun à la Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande auprès de Tours Métropole Val de Loire, l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 168 858 € au titre de l'acquisition de deux appartements pour logement d'urgence ; adopte le plan de financement établi comme suit, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération :

PLAN DE FINANCEMENT –ACQUISITION DES LOGEMENTS D'URGENCE			
DÉPENSES H.T.		RECETTES	
Désignation	Montant en €	Désignation	Montant en €
Acquisition de 2 appartements	425 000	Subvention TMVL – violences intra-familiale	45 000
		Fonds de concours TMVL	168 858
		Participation Ville	211 000
TOTAL H.T.	425 000	TOTAL H.T.	425 000

4. DL20220519M04 – Finances locales – Acceptation d'un don pour les œuvres culturelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le don de Monsieur Gérard LEMAIRE de 100 € pour les œuvres culturelles de la Ville ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

5. DL20220519M05 – Finances locales – Admission en irrécouvrable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres dont le recouvrement n'a pas été réalisé compte tenu de l'effacement de dettes du débiteur, d'un montant total de 186,21 €, décidé par la commission de surendettement ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à procéder à l'émission du mandat correspondant sur la ligne budgétaire 6542 et à signer tout document en application de la présente délibération.

6. DL20220519M06 – Finances locales – Annulation de créance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler un titre de recette d'un montant de 193,60 € émis pour le transport d'animaux errants ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

7. DL20220519M07 – Finances locales – Décision budgétaire modificative n°1 sur le budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2022. Cette décision budgétaire augmente la section de fonctionnement de 27 597,21 €.

8. DL20220519M08 – Commande publique – Avenant n°2 au lot n°2 – Infrastructures diverses et éclairage – du marché d'aménagement des abords du centre aquatique aux Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°2 au lot n°2 du marché de travaux pour l'aménagement du secteur des Grands Champs – phase 2 – aménagement des abords du centre aquatique – passé avec l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE (Le montant total de l'avenant (TF + TO) sur le lot 2 s'élève à - 34 086 € HT) ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération.

9. DL20220519M09 – Commande publique – Avenant n°2 au lot n°3 – Espaces verts – du marché d'aménagement des abords du centre aquatique aux Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°2 au lot n°3 du marché de travaux pour l'aménagement du secteur des Grands Champs – phase 2 – aménagement des abords du centre aquatique – passé avec l'entreprise HARMONY PAYSAGES (Le montant de l'avenant s'élève à 3 128 € HT, en augmentation de 2,21 % par rapport au marché de base) ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

10. DL20220519M10 – Commande publique – Groupement de commandes pour l'achat d'outillage et de matériel de quincaillerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'outillage et de matériel de quincaillerie, entre la ville de Tours, les communes de Saint-Cyr-sur-Loire, Parçay-Meslay, Luynes, Fondettes, Chambray-lès-Tours, et Tours Métropole Val de Loire ; adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; précise que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, en application des dispositions du code de la commande publique ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

11. DL20220519M11 – Domaine et patrimoine – Autorisation de travaux pour le remplacement des chalets du centre de loisirs La Môme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public, pour le remplacement des trois chalets du centre de loisirs de La Môme ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à diligenter toute étude, accomplir toutes formalités administratives et signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

12. DL20220519M12 – Domaine et patrimoine – Acquisition des parcelles YC 157 et 158 sises au lieu-dit La Grande Varenne de Vallières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 voix contre (Sylvain MAGNIER), décide de candidater dans l'objectif d'acquérir les parcelles YC 157 et YC 158, moyennant le prix de 5 100 € , plus 256,20 € correspondant aux frais de la SAFER ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le dossier de candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition des parcelles YC n°157 et n°158 moyennant le prix de 5 100 € , ainsi que tous les documents se rattachant à la présente délibération ; précise que cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, qu'elle ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

13. DL20220519M13 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit, et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>
Cadre d'emplois : ADJOINTS TECHNIQUES
- Ouverture de trois postes d'adjoint technique à temps complet
Adjoint technique
- ancien effectif : 15
- nouvel effectif : 18
Recrutement d' un agent pour le service bâtiment et nomination de deux agents en qualité de stagiaire au service Parcs et Jardins

14. DL20220519M14 – Fonction publique – Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune de Fondettes et le Centre communal d'action sociale et fixation des modalités de représentation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un Comité social territorial unique (C.S.T.) compétent pour les agents de la commune de Fondettes et du C.C.A.S et de placer ce C.S.T. auprès de la commune de Fondettes ; décide de fixer à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du C.S.T. commun, et à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants de la collectivité au sein du C.S.T. commun ; valide le principe d'un vote à l'urne à l'Hôtel de Ville pour les élections professionnelles qui se dérouleront le 8 décembre 2022 ; autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du C.C.A.S. par le C.S.T. commun ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rattachant à la présente délibération.

15. DL20220519M15 – Institutions et vie politique – Charte d'engagement entre la Ville de Fondettes et la Société Protectrice des Animaux pour l'accueil d'animaux à l'Arboretum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la charte d'accueil et de traitement des animaux accueillis dans l'arboretum de la Perrée, conclue entre la ville de Fondettes et la Société Protectrice des Animaux ; autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rattachant à la présente délibération.

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. A ce titre, toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Affiché le 25 mai 2022

La première Adjointe au Maire,
Dominique SARDOU

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : assemblees@fondettes.fr
Réf/courrier : CDO/GC/DH/W/CM20220519



Hôtel de ville
35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes
☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr
www.fondettes.fr